

PÉRIODE DE PUBLICATION :
CLIENT :
SOURCE DE FINANCEMENT :
TYPE :

25 Mai 2021 au 16 juin 2021
COMMISSION DE LA CEDEAO
Budget CEDEAO
Appel à manifestation d'intérêt

SÉLECTION D'UN CABINET DE CONSEIL EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE AGENCE CHARGÉE DE RÉDIGER UNE PUBLICATION SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LA CEDEAO DE 2018 À 2021

1. La Commission de la CEDEAO envisage d'utiliser une partie de ses ressources pour financer un contrat de prestation de service avec un cabinet de conseil dont la mission sera de rédiger une publication sur les progrès réalisés par la CEDEAO de 2018 à 2021.
2. L'objectif principal de cette mission est de recueillir des informations, de rédiger et de traduire (en anglais, français et portugais), d'éditer et de publier un magazine illustré portant sur les principales réalisations et acquis de la Commission de la CEDEAO, sur la période allant de 2018 à 2021.
3. **La durée globale de la mission est estimée à cinq (5) mois.**
4. Les responsabilités de l'agence de communication seront les suivantes :
 - ✓ **Effectuer** des recherches documentaires afin de recueillir des informations, réunir les articles, les images (...) sur les progrès et les principales réalisations de la CEDEAO au cours de la période allant de 2018 à 2021 ;
 - ✓ Proposer un calendrier pour la rédaction du contenu, la traduction, l'édition et la publication du magazine illustré finalisé ;
 - ✓ Rédiger le contenu, le traduire (en anglais, français et portugais), éditer et publier un magazine illustré avec une belle page de couverture, portant sur les principaux acquis et réalisations de la Commission de la CEDEAO, de 2018 à 2021 ;
4. La Commission de la CEDEAO invite les cabinets de consultants à soumettre leurs dossiers de candidature, pour la réalisation des services susmentionnés. Les cabinets intéressés et éligibles sont invités à fournir toutes les informations utiles, en ce qui concerne leurs qualifications et expérience, en démontrant qu'ils ont déjà eu à réaliser des services similaires. Les critères retenus pour la présélection sont les suivants :
 - a) Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience au niveau régional et/ou international en communication, collecte d'informations, rédaction de contenu et d'articles, en création, édition et impression de magazines illustrés et de supports de communication.
 - b) Avoir les capacités (en termes de ressources et de technologies à l'interne) de réaliser les activités et les missions de rédaction, de conception graphique et de création, de montage et de production de magazines et de revues dans les délais et dans les limites du budget.
 - c) Être en mesure de travailler et de concevoir des magazines en anglais, en français et en portugais.

- d) Disposer du personnel pertinent à affecter au projet de la CEDEAO (**Un Chef d'Equipe, Spécialiste en Communication , un Rédacteur , un Correcteur , un Directeur Artistique**), en attester par la liste complète des employés accompagnée de leurs CV respectifs fournissant les détails sur les compétences : au moins un Master (pour le chef d'équipe) ou une licence (rédacteur) en communication, rédaction, conception, édition de journaux/publications/magazines, des spécialistes en relecture de documents trilingues ou en conception graphique, ou une expérience valable dans tout autre domaine pertinent.
- e) Connaissances linguistiques : Disposer de solides compétences en anglais, en français et en portugais au sein du personnel pertinent proposé pour la mission.
- f) ***NB : S'agissant des critères énumérés ci-dessus, il appartient aux cabinets concernés de fournir des éléments tangibles, ainsi que des références détaillées pour étayer leurs affirmations en ce qui concerne leur expérience, leurs capacités, la réalisation de missions similaires, etc. Toute référence indiquée donnera lieu à un résumé sur une fiche de projet et ne sera examinée et acceptée que si le candidat y a joint des pièces justificatives sur lesquelles figurent les informations de contact des autorités adjudicatrices, afin de faciliter la vérification des informations fournies, portant sur des extraits de contrat (page de couverture intérieure, page de signature et Termes de référence), outre une attestation de bonne exécution jointe à chaque contrat présenté.***

5. **Les cabinets intéressés peuvent soumettre leur candidature en tant que consortium ou se présenter sous la forme d'un partenariat afin de bénéficier de capacités accrues pour l'exécution de la mission.**

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux Règles et Procédures de la CEDEAO en matière d'utilisation de Consultants" (Code des marchés de la CEDEAO), disponibles sur son site web : <http://www.ecowas.int>. **La procédure de sélection sera fondée sur les qualifications du consultant (ou du cabinet) et le cabinet arrivé en tête (présentant le meilleur profil et ayant fourni toutes les pièces justificatives requises) sera invité à soumettre ses propositions technique et financière.** De même, tout cabinet faisant partie d'un réseau international ne pourra soumettre qu'un seul dossier de manifestation d'intérêt, pour le compte du réseau.

7. La CEDEAO tient à attirer l'attention des cabinets intéressés particulièrement sur les dispositions de l'**Article 118 du Code des marchés révisé de la CEDEAO** ("Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les adjudicataires"), portant sur les pratiques de corruption et de fraude en matière de concurrence ou d'exécution de contrats. En outre, ils sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques concernant les conflits d'intérêts liés à la présente mission, conformément à l'**article 119 du Code des marchés révisé de la CEDEAO**.

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse électronique ci-dessous mentionnée, durant les heures ouvrables à la Commission de la CEDEAO, de 9h00 à 15h00 (Heure locale - Nigeria): sbangoura@ecowas.int avec copie à procurement@ecowas.int; soulate@ecowas.int ; alungu@ecowas.int; gdikko@ecowas.int

9. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises sous plis scellés (1 original signé et 3 copies) en Anglais, Français ou Portugais portant clairement la mention « **SÉLECTION D'UN CONSULTANT CABINET DE CONSEIL EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE AGENCE CHARGÉE DE RÉDIGER UNE PUBLICATION SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LA CEDEAO DE 2018 à 2021** ». « N'ouvrir qu'en présence du Comité d'ouverture des plis. » Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous indiquée au plus tard le **16 juin 2021 à 11h00, heure du Nigeria (GMT+1)** :

Pour remise en mains propres ou par lettre recommandée :

Direction de l'Administration générale,
Division de la passation de marchés
Premier (1^{er}) étage, Siège de la Commission de la CEDEAO,
Plot 101, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District, Abuja, NIGERIA.

Il est porté à la connaissance des candidats que les soumissions électroniques sont également acceptées et doivent être adressées à : sbangoura@ecowas.int; avec copie à procurement@ecowas.int; soulate@ecowas; alungu@ecowas; ; gdikko@ecowas

10. Les langues de travail sont l'Anglais, le Français et le Portugais.

11. Le présent appel à manifestation d'intérêt peut également être consulté sur le site web à l'adresse suivante: <http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement/>

Commissaire chargé de l'Administration générale et des Conférences